

12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 19.12.96.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : 26.06.98 Bulletin 98/26.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : LE SOLLIEC PHILIPPE — FR.

72 Inventeur(s) :

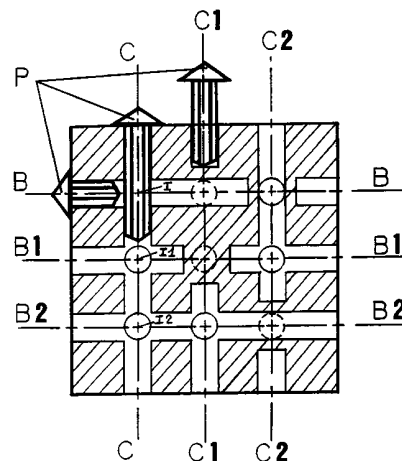
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire :

54 ELEMENT DE JEU COMPORTANT UN NOMBRE PAIR DE FACES PERCEES DE TROUS DESTINES A RECEVOIR DES PIECES DE DIFFERENTES LONGUEURS.

57 L'invention concerne un élément servant de base à un jeu, destiné à recevoir des pièces de jeu (P) de différentes longueurs devant être entièrement insérées. Il est constitué d'une seule pièce percée en ses différentes faces d'un même nombre de trous, de différentes profondeurs, placés de façon différente sur chaque face. Ces trous communiquent entre eux ceci afin de créer des gênes entre les joueurs au fur et à mesure que les pièces de jeu (P) sont insérées, remplissant ainsi les trous sur une certaine longueur.

Cet élément est tel que son utilisation comme base de jeu allie égalité de chance pour tous les joueurs, hasard, tactique et mémoire.



FR 2 757 413 - A1



La présente invention concerne un élément servant de base à un jeu alliant hasard, tactique et mémoire.

Cet élément possède un nombre de faces pair, d'aspect identique, percées de trous de différentes profondeurs pouvant communiquer entre eux et traverser de part et d'autre l'élément (ceci afin de créer des gênes entre les joueurs lors de l'insertion des différentes pièces de jeu (P)). Pour une parfaite égalité de chance pour chaque joueur, les différentes faces comportent le même nombre de trous de même profondeur (ceci pour chaque profondeur) mais disposés différemment, ceci pour la part de hasard.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

- La figure 1 représente en perspective l'objet de l'invention avec, à titre d'exemple non limitatif, 9 trous par face.
- La figure 2 représente en coupe l'objet de l'invention avec, à titre d'exemple non limitatif, 9 trous par face.

Cet élément, préférentiellement de forme cubique, est destiné à recevoir des pièces de jeu (P) de différentes longueurs, il est percé d'un même nombre de trous sur chaque face, ceci afin de posséder un aspect extérieur identique quelque soit la face choisie.

Les axes de ces trous sont les mêmes et sont parallèles pour deux faces opposées (A,A1,A2,...), ils sont perpendiculaires aux axes des trous des quatre autres faces (B,B1,B2,...,C,C1,C2,...) avec lesquels ils possèdent des intersections (I,I1,I2,...) , ceci afin que les trous de différentes faces communiquent entre eux à l'intérieur de l'élément.

Ces trous sont de différentes profondeurs et au minimum un d'entre eux par face communique avec la face opposée, c'est à dire traverse de part et d'autre l'élément de jeu.

Afin d'obtenir une égalité de chance pour chaque joueur quelque soit la face sur laquelle il joue, chaque face possède un même nombre de trous de la même profondeur et ceci pour chaque profondeur.

Afin d'avoir une part de hasard dans le jeu et afin de conserver un caractère confidentiel quant à la profondeur des trous, la disposition des trous de même profondeur est différente sur chaque face. Les pièces de jeu de différentes longueurs (P) devant être insérées entièrement

5 dans ces trous, le joueur ne peut savoir à l'avance si sa tentative aboutira ou non.

Les trous des différentes faces communiquant entre eux à l'intérieur de l'élément, chaque joueur crée un blocage à ses adversaires chaque fois qu'il peut insérer entièrement sa pièce de jeu (P).

1 0 Cet élément peut être réalisé dans quasiment toutes les matières: bois, plastique, métal, ..., en percant un cube de cette matière.

La taille de l'élément, le nombre de trous, leur forme, leur profondeur, peuvent varier d'un modèle à l'autre sans altérer l'intérêt de cet élément et l'intérêt du jeu.

1 5 L'élément selon l'invention est particulièrement destiné à servir de base à un jeu.

REVENDEICATIONS

- 1) Elément de jeu comportant un nombre pair de faces percées de trous destinés à recevoir des pièces de différentes longueurs, caractérisé par un aspect extérieur identique des faces, chacune des dites faces étant percée d'un même nombre de trous de différentes
- 5** profondeurs pouvant communiquer entre eux à l'intérieur de cet élément.
- 2) Elément selon la revendication 1 caractérisé par le fait qu'au moins un trou par face communique avec la face opposée.
- 3) Elément selon la revendication 1 ou 2 caractérisé par le fait
- 1 0** que chacune des faces comporte le même nombre de trous de même profondeur et celà pour chaque profondeur.
- 4) Elément selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait que la disposition des trous de même profondeur est différente sur chacune des faces.
- 1 5** 5) Elément selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait que les axes des trous (A,A1,A2,...,B,B1,B2,...,C,C1,C2,...) possèdent des intersections entre eux (I,I1,I2,...); que les axes des trous de deux faces opposées sont les mêmes, qu'ils sont parallèles entre eux (exemple : A,A1,A2,...) et perpendiculaires
- 2 0** aux axes des trous des autres faces (B,B1,B2,...,C,C1,C2,...).

1/1

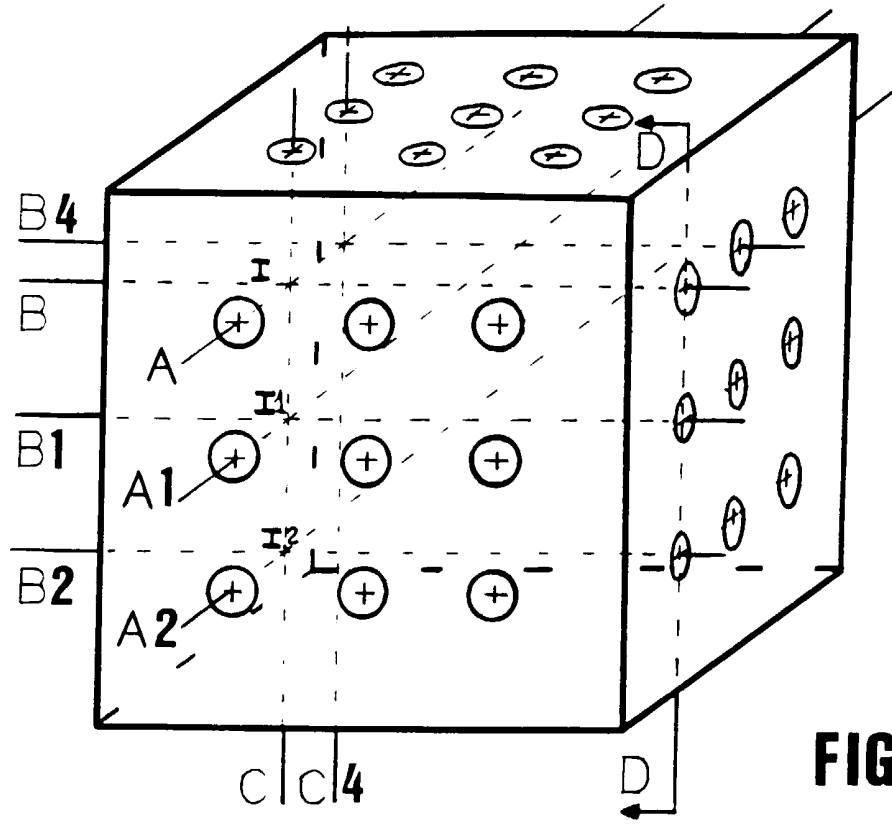


FIG. 1

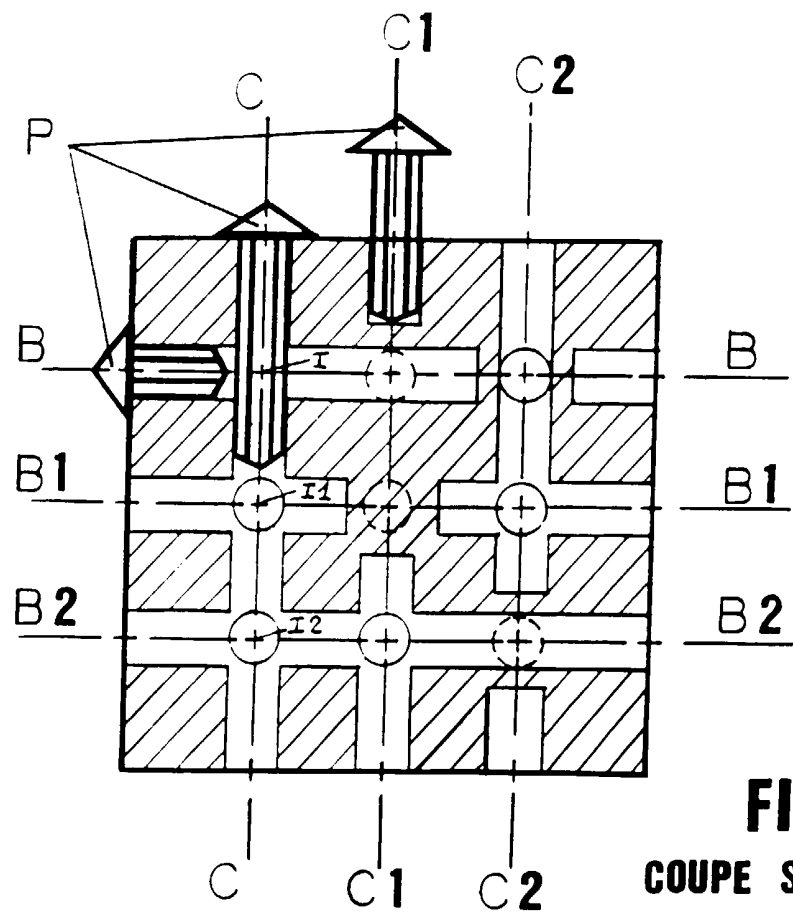


FIG. 2
COUPE SUIVANT DD

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	US 4 535 993 A (TOPITS) * colonne 2, ligne 44 - ligne 54 * ---	1-3,5
Y	DE 31 19 875 A (SCHWARZ) * revendication 1 * ---	1-3,5
A	DE 87 01 784 U (BÖHRER) * page 8, ligne 19 - ligne 31 * ---	1,2,5
A	US 3 612 537 A (SATO) * colonne 2, ligne 8 - ligne 14 * ---	1,2,5
A	CH 563 788 A (HÄNNY) * colonne 1, ligne 55 - colonne 2, ligne 12 * ---	1,2,5
A	DE 26 53 718 A (SOBEREKON) * page 2, ligne 9 - ligne 12 * -----	4
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A63F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
5 septembre 1997		Glas, J
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1